

2020/097

Séance du 21 décembre 2020

- Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT  
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ
- Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN
- Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

### CHOIX DE LA MISSION SPS POUR LA RESTRUCTURATION DU PÔLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°2020/097, la commune d'Ibos a choisi le projet à mettre en œuvre en lien avec l'équipe d'APM pour la restructuration du pôle de restauration scolaire (agrandissement de la cantine et production sur place des repas).

La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. Cette mission est obligatoire pour toute opération de BTP.

Trois prestataires ont fait une offre :

- APAVE = 2575 € HT
- THIC = 1888 € HT
- JC consultant = 1935 € HT

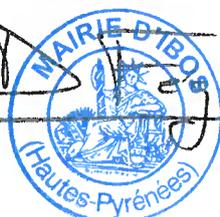
Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise THIC pour le projet de restructuration de la cantine pour un montant de 2.265,60€ TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous les documents qui permettront la collaboration avec l'entreprise THIC pour un montant de 2.265.60€ TTC.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 24 DEC. 2020  
de la publication le 24 DEC. 2020  
IBOS,  
Le 24 DEC. 2020

Le Maire,  
Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

